LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) demande à présenter le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 276 et 286.

[*Texte*]

LE TRAITÉ D'EXTRADITION NÉGOCIÉ AVEC LES PAYS-BAS

Question no 276—**M. Kaplan:**

Le gouvernement négocie-t-il un traité d'extradition avec les Pays-Bas et, dans l'affirmative, est-il disposé à inclure la collaboration avec l'ennemi dans les catégories des délits justifiant l'extradition?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Canada négocie en ce moment un nouveau traité d'extradition avec les Pays-Bas. Nous n'envisageons pas d'inclure la «collaboration avec l'ennemi» dans les infractions donnant lieu à extradition aux termes du traité, car c'est là une infraction de nature politique, historiquement exclue en vertu du droit international.

LES COMPTES RENDUS DES ACTUALITÉS

Question no 286—**M. Boudria:**

1. Au cours de la période du 18 au 24 février 1985, a-t-on fourni au Premier ministre, pendant son séjour en Floride, des enregistrements magnétoscopiques et autres comptes rendus d'actualités à tous les jours et, dans l'affirmative, combien en a-t-il coûté au contribuable?

2. Combien ces comptes rendus ont-ils coûté en *a*) préparation, *b*) transport par avion, *c*) production, *d*) taxis, *e*) autres dépenses accessoires?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1 et 2. Oui. Les seuls frais additionnels engagés sont ceux des taxis et des frais d'interurbain pour la transmission des fac-similés. Les coûts respectifs sont $270 et $600.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Investissement Canada—Loi

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 de M. Langdon (p. 4242).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion no 32 et les autres motions que nous abordons cet après-midi à la Chambre dans le cadre du projet de loi C-15. La motion proposée ce matin par le député du NPD va tout à fait dans le même sens que notre motion no 7. Nous l'appuyons, car elle vise à rendre le gouvernement plus ouvert. Chacun de nous sait que les conservateurs ont longuement répété pendant la dernière campagne électorale qu'ils souhaitaient avoir un gouvernement plus ouvert. En fait, si invraisemblable que cela paraisse, ils ont même fait une promesse électorale en ce sens. Le parti conservateur a annoncé qu'il veillerait à ce que l'accès à l'information soit permis aussi bien dans l'esprit que dans les faits. Il voulait un gouvernement plus ouvert.

J'aperçois en face de moi mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), et je suis certain que lui aussi souhaite un gouvernement plus ouvert au Canada.

M. Dick: Nous y travaillons.

M. Boudria: Si cette motion n'est pas adoptée, il risque bien d'y avoir un soulèvement de l'arrière-ban chez les conservateurs. Peut-être même verrons-nous le député de Lanark-Renfrew-Carleton traverser la Chambre pour rejoindre nos rangs si cette motion qu'il appuie n'est pas acceptée.

M. Dick: Jamais!

M. Nystrom: On vous le laisse.

M. Dick: J'ai déjà été là-bas.

M. Nystrom: Libéral?

M. Dick: De ce côté-là.

M. Boudria: Nous savons qu'il tient profondément à ce principe. Alors sans aucun doute, s'il est sincère, et je crois qu'il l'est . . .